

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

BOTANIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE: SCIENCES AGRONOMIQUES ET INGENIERIE BIOLOGIQUE

<p>CODE : 0211 02 U 33 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 août 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

BOTANIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec la cytologie, la morphologie, l'histologie, la physiologie et les modes de reproduction des végétaux ;
- ◆ d'identifier et de classer des végétaux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de nommer et d'identifier la nature de composés chimiques minéraux et/ou d'identifier et d'équilibrer des réactions chimiques;
- à partir des principaux végétaux rencontrés en agronomie,*
- ◆ d'identifier et de classer des végétaux;
 - ◆ de décrire différents niveaux d'organisation d'un végétal (cytologie, histologie, morphologie), d'expliquer des rôles des principaux constituants cellulaires spécifiques, des tissus et/ou des organes, et d'expliquer des principes de base de physiologie végétale ;
 - ◆ d'expliquer les modes de reproduction des végétaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement

4. PROGRAMME

4.1. Chimie minérale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les différents constituants des atomes et des molécules ;
- ◆ de manipuler le tableau périodique des éléments ;
- ◆ de décrire les principales liaisons chimiques (covalentes et ioniques) ;
- ◆ de nommer les différents composés chimiques minéraux et d'en écrire la formule ;
- ◆ d'identifier la nature des différents composés chimiques minéraux (acides, bases, sels, oxydes acides et oxydes basiques) ;
- ◆ d'identifier et d'équilibrer des réactions chimiques.

4.2. Botanique

L'étudiant sera capable :

à partir des principaux végétaux rencontrés en agronomie,

- ◆ de citer et de décrire les principaux organites spécifiques de la cellule végétale et d'en préciser leurs rôles ;
- ◆ de décrire la morphologie des végétaux et d'expliquer le rôle des principaux organes ;
- ◆ d'expliquer la classification des végétaux (embranchements, classes, ordres, familles ...) ;
- ◆ de citer et de définir les principaux tissus végétaux ;
- ◆ d'expliquer les principes de base de physiologie végétale (photosynthèse, respiration, transpiration, nutrition, croissance, ...) ;
- ◆ de décrire les différents modes de reproduction végétative et sexuée des végétaux.

4.3. Laboratoire de botanique

L'étudiant sera capable :

à partir du matériel fourni (plante entière, semence, organe...), en frais et/ou sur illustrations, dans le respect des consignes données et en utilisant, au besoin, des ouvrages de référence,

- ◆ d'identifier différents végétaux ;
- ◆ de classer différents végétaux ;

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Laboratoire de botanique », il est conseillé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail et 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Chimie minérale	CT	B	20
Botanique	CT	B	26
Laboratoire de botanique	CT	S	10
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70
Nombre d'ECTS			6